



## LES ATELIERS DE LA MSH-ULG

### MIGRATIONS : QUE DEVIENNENT NOS IDENTITES ET NOS CULTURES ?

JUIN 2015

Avec : Otman, Hadjira, Viviane, Naoual, Wafaa, Mohamed, Sanou, Hortense, Thierry, Trésor, Mateen, Géraldine (animatrice)

**Définition de la *culture*.** Les ateliers ont eu pour fil conducteur la notion de *culture*. Le groupe a d'abord dégagé les divers domaines et facettes de ce que chacun entend par « culture » : les manières de vivre (styles de cuisine, de vêtement, d'habitat), les valeurs, les religions, les savoirs, les arts (musique, théâtre, danse, peinture, poésie, etc.), les langues, les soins de santé (la manière de se soigner), les coutumes, traditions et rituels, l'artisanat et les techniques (agriculture, élevage, poterie, textile, etc.), l'éducation et la scolarité, les sports et loisirs, etc.

Une définition de la culture a ensuite été élaborée et une proposition a fait consensus : « La culture, c'est ce qui est inventé par l'homme ». Elle se distingue de la *nature* qui, elle, « est ce qui est donné par Dieu ». Pour trouver un accord avec ceux qui ne seraient pas croyants, la nature a été redéfinie comme « ce qui est donné, peut-être par Dieu ». Après l'élaboration de ces définitions, on a toutefois remarqué que les animaux ont, eux aussi, des pratiques culturelles (des manières de se nourrir, des savoirs comme dans le cas des oiseaux qui connaissent très précisément les chemins migratoires, etc.). La culture ne serait donc pas « ce qui est inventé par l'homme » puisque les animaux ont des pratiques culturelles. Il faudrait donc reprendre la définition de la culture. Serait-ce « ce qui est inventé par les êtres vivants » ? Par ailleurs, une autre objection complique la définition initiale : l'homme lui-même appartiendrait à la nature dans la mesure où « il est donné, sans doute par Dieu ».

**Echange de pratiques culturelles.** Plutôt que de retravailler la définition de la « culture », l'atelier s'est poursuivi par un échange sur les pratiques culturelles issues des pays d'origine des participants (Maroc, Algérie, Congo, Togo, Guinée Conakry, Pakistan). Chacun a partagé une pratique qui lui importait : un style de vêtement (le pagne notamment) et une manière précise de fabriquer et de traiter le coton en Guinée Conakry, des traditions sportives comme la course à pied en Algérie et au Maroc, des cuisines diverses au sein d'un même pays (au Maroc, par exemple, la nourriture dépend des régions et de ses ressources géographiques : poisson, lait de chameau, etc.), etc. Nous avons découvert combien, au sein d'un même pays, les pratiques culturelles peuvent varier. La *blousa*, vêtement pour femme typique de la région d'Oujda (Maroc) ne ressemble à aucun autre vêtement au Maroc mais ressemble, par contre, à un vêtement qu'on trouve à Oran (Algérie), très proche d'Oujda.

Des points communs sont apparus entre des pays différents. Ainsi, par exemple, dans le domaine de la cuisine ou encore dans celui des soins de santé. Des préparations et produits divers ont été présentés et des similarités entre des remèdes ont été découvertes (le *mondongo*

au Congo est sans doute identique à l'*ayokpe* du Togo<sup>1</sup>). Ce sont aussi des rituels semblables qui sont apparus. Par exemple, on trouve au Maroc, en Turquie et en Guinée Conakry, un même rituel qui consiste à jeter de l'eau derrière ou devant une personne qui s'en va (on lui souhaite bonne chance pour son voyage ou pour son mariage).

Les conceptions de la famille et les manières d'organiser les mariages ont été longuement discutées. La famille, dans plusieurs pays d'Afrique, est sacrée ; elle doit s'entendre dans un sens élargi (un cousin éloigné est un frère) ; le souvenir des ancêtres et la sagesse des anciens y sont fondamentaux ; la famille repose sur un principe de solidarité et de protection (il y a un devoir de protection des membres de la famille face à une attaque ou un danger extérieur) ; etc. D'autres règles d'organisation de la famille et du groupe ont été relevées comme celle, chez les Balouba (Kasaï), de faire du 5<sup>e</sup> enfant un homme ou une femme de pouvoir si celui-ci n'est pas du même sexe que les 4 enfants précédents qui, eux, doivent être du même sexe (si une famille a successivement 4 filles et que le 5<sup>e</sup> enfant est un garçon, celui-ci reçoit une fonction de pouvoir). Certaines règles du mariage sont communes à plusieurs pays : celles qui permettent la polygamie, celles qui exigent du futur mari d'assurer financièrement un certain nombre de charges : des pagnes, des bijoux et même une voiture (Togo), le coût de la fête et de l'habitat (Maroc), etc. Cette dernière exigence empêche certains de pouvoir se marier et, second problème, de se marier dans le pays d'origine, chose importante pour certains participants.

Au Congo (Kasaï oriental) notamment, la famille appartient à une tribu qui, elle aussi, pratique la solidarité et la protection. Si le tribalisme protège, il a aussi des conséquences jugées négatives, notamment sur les règles du mariage. On ne peut se marier avec quelqu'un d'une autre tribu (chez les Balouba par exemple mais aussi, au Maroc, entre Arabes et Berbères) ; on ne peut pas se mélanger avec d'autres. Cette obligation se retrouve dans d'autres cultures et pays, il faut se marier « entre soi », c'est-à-dire avec quelqu'un d'une même ethnie ou tribu, avec quelqu'un du même dialecte ou avec quelqu'un qui possède le même niveau de richesse.

**Les pratiques culturelles en question. Discrimination, égalité et liberté.** Pour certains, cette règle (le mariage « entre soi ») a une conséquence positive : on se connaît beaucoup mieux, on sait comment l'autre fonctionne puisqu'il a les mêmes règles et traditions. Pour d'autres, elle est surtout une cause de drames amoureux (des histoires d'amour ont été brisées) et relève du racisme.

La notion de *racisme* et, plus généralement de *discrimination*, a été précisée et creusée. La discrimination consiste à affirmer des différences entre des groupes ou entre des individus (essentiellement sur la base d'un *préjugé* ou d'un *stéréotype*) puis à affirmer une inégalité entre les groupes ou les individus différenciés. Les deux groupes (ou individus) jugés inégaux sont ensuite traités de manière différente et inégalitaire. De nombreuses discriminations sont relevées : celles liées à une appartenance (tribale, ethnique ou nationale), à la couleur de peau, au handicap, au niveau de richesse, aux convictions religieuses, au genre (homme/femme) ou encore à l'orientation sexuelle<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce sont des graines amères qui soignent le rhume, la grippe, l'angine, etc. On les mange après leur avoir enlevé la peau.

<sup>2</sup> La question de l'orientation sexuelle a rouvert l'interrogation sur la "nature" et sur la "volonté divine". L'homosexuel serait « contre-nature » et, en ce sens, irait contre la volonté divine. Mais, alors, qu'en est-il si l'homosexuel n'a pas choisi son orientation sexuelle ? Comment pourrait-il aller contre la volonté de Dieu s'il n'a pas posé de choix ? N'en serait-il pas de même pour la personne handicapée qui n'a forcément pas choisi son handicap ? Par ailleurs, ce handicap est-il le fruit de la volonté divine ? Cela étant dit, et quelles que soient les réponses données à ces questions (la discussion n'a pas été tranchée), la discrimination (qui peut aller jusqu'à la persécution ou au meurtre) n'est pas acceptable. D'une part, tuer un vivant, c'est tuer toute l'humanité (la religion, notamment la religion musulmane, ne peut tolérer un meurtre). D'autre part, la liberté de l'individu prime sur l'opinion que je peux avoir de cette personne.

Les discriminations liées au genre et les rapports homme/femme ont été au cœur des discussions. Une série de pratiques sont largement connues de tous, quel que soit le pays d'origine : la polygamie, la non-autorisation ou l'interdiction pour les filles d'aller à l'école, l'insulte envers les filles et la répudiation des femmes (au Kasai, lorsqu'une femme n'accouche que de filles, son mari lui dit « Vous ne me faites que des crapauds » et peut parfaitement la chasser), la non-autonomie des femmes (le fait par exemple de ne pas pouvoir sortir seule ou de ne pas pouvoir travailler à l'extérieur), etc.

Un constat : les femmes ne sont pas traitées comme les hommes, elles ne sont pas considérées à égalité et n'ont pas les mêmes libertés. C'est l'*émancipation* de la femme qui est ici en question (s'émanciper, c'est se défaire des liens qui emprisonnent). La majorité des participants souhaite des changements et salue ceux qui ont déjà été effectués dans les pays d'origine. Au Togo, par exemple, pour favoriser l'accès des filles à la scolarité, l'école est devenue gratuite pour les filles mais pas pour les garçons. La pratique de la polygamie est, elle aussi, contestée ; certains pays commencent à l'interdire ou, en tout cas, à ne plus la soutenir. La polygamie implique une non-égalité entre hommes et femmes puisque celles-ci ne décident pas de la situation familiale et amoureuse (la femme ne peut pas donner son avis). La pratique de la polygamie trouble l'équilibre du couple et de la famille et génère de la discrimination à l'égard des femmes et des enfants (ils ne sont pas traités de la même manière). Pour être mieux traitées par le mari, les femmes cherchent, chacune, à être la favorite ; elles se retrouvent donc en concurrence. Les enfants sont, eux aussi, en concurrence (ils sont traités en fonction de la place qu'a leur mère). Par exemple, certains peuvent faire des études, d'autres pas. La nécessité de changer certaines coutumes et pratiques concernant les rapports homme/femme est affirmée.

**Les pratiques culturelles d'origine à l'épreuve du pays d'accueil.** Lorsque l'on migre et que l'on s'installe dans un nouveau pays (la Belgique en l'occurrence), certaines pratiques culturelles que l'on amène avec soi changent. Certains changements sont jugés positifs. Pour ce qui concerne les rapports homme/femme, qui sont restés le principal sujet, on observe que la vie en Belgique a généré chez certains une toute autre répartition des tâches au sein du couple. La femme n'est plus cantonnée à la maison, chargée de l'éducation des enfants et de toutes les tâches domestiques. L'homme se charge désormais de certaines tâches ; il n'est plus le « roi ». La femme peut travailler à l'extérieur (avoir un travail reconnu). Cela donne à la femme une autonomie financière importante. En cas, par exemple, de violence conjugale, la femme a la possibilité de quitter son mari. Un autre changement a été **souligné** (changement par rapport à une situation initiale qui n'était pas partagée par tout le groupe) : la femme peut sortir seule, voir des amies, sans être surveillée, sans être accompagnée d'un mari ou d'un frère<sup>3</sup>. Enfin, le partage et la gestion au sein du couple des revenus et richesses sont différents ici ; dans le contrat de mariage ou dans la gestion quotidienne, la femme a plus de responsabilités et de libertés. Ces changements culturels sont largement appréciés par une majorité de participant(e)s<sup>4</sup>.

D'autres changements induits par la vie en Belgique sont moins bien compris et moins bien vécus. Pour les participant(e)s de confession musulmane, une forme d'éloignement de la

---

<sup>3</sup> Une discussion a eu lieu sur la pertinence de cette liberté de la femme en fonction des moments de la journée. Pour certain(e)s, il n'était pas opportun que la femme sorte seule le soir, soit parce qu'elle risquait de se faire agresser, soit parce qu'elle risquait de se dévergondner. Les arguments n'ont pas été clarifiés et le débat n'a pas été tranché.

<sup>4</sup> Certains, de confession musulmane, affirment que le Coran ne peut justifier une inégalité entre les hommes et les femmes. Il serait même dit dans le Coran que la femme est supérieure à l'homme : « La mère, la mère, la mère, le père ». Nous n'avons pas creusé cette référence à l'autorité religieuse (nous ne l'avons pas non plus comparée à d'autres religions) et nous n'avons pas eu le temps de creuser la différence entre la *mère* et la *femme*.

religion est observée – éloignement qui est jugé de manière nuancée. L'interdiction du voile au travail demeure compliquée à comprendre et à gérer. Une tension est dégagée entre le respect du travail, valeur très importante, et le respect de la religion, valeur tout aussi importante. Afin de vivre harmonieusement le travail et le culte, afin de surmonter des tensions parfois difficiles à vivre, le principe et la pratique des « aménagements raisonnables » sont salués.

Enfin, si certaines discriminations produites par les pratiques culturelles dans les pays d'origine ont été examinées de près, celles notamment envers les femmes, les discriminations vécues en Belgique ont été peu évoquées (faute de temps ?). Mis à part la tension vécue à propos du voile et un certain manque de respect envers la religion, la majorité du groupe considère que les discriminations raciales, ethniques ou culturelles sont peu présentes dans la vie quotidienne. Elles le sont beaucoup plus, par contre, dans les médias et les réseaux sociaux. Là, la violence peut être très forte (on trouve beaucoup de commentaires antimusulmans et des phrases comme « Retourne d'où tu viens »). Finalement, les participants ont souligné les apports de la vie en Belgique, bien plus que les difficultés. Outre une meilleure égalité entre les hommes et les femmes, on salue également la sécurité assurée par la police (ici, la police est là pour aider la population et non pour lui faire peur<sup>5</sup>), la réalité de la liberté (définie comme le « pouvoir de gérer sa propre vie sans nuire à autrui »), de la démocratie et des droits de l'homme et l'accès aux soins de santé (au Togo, par exemple, on te laisse mourir à la porte des hôpitaux et dispensaires)<sup>6</sup>. Certains concluent en affirmant l'intérêt de mélanger les coutumes et les cultures en reprenant, des unes et des autres, les aspects positifs et en soulignant le fait que le changement permet de « développer la personne ».

REMARQUE. En entamant l'atelier (3 séances), 3 sous-thématiques étaient prévues qui n'ont pas toutes été explorées (le temps a manqué pour creuser, par exemple, la notion d'*identité* ou les formes de « vivre-ensemble »): 1) Découverte des identités culturelles. Qui sommes-nous ? Quelles sont nos cultures ? Quel regard portons-nous sur les autres cultures ? Malgré la diversité, y aurait-il des éléments culturels (valeurs, pratiques, arts, savoirs, etc.) communs ? 2) Vivre son identité en Belgique. Comment pouvons-nous vivre nos cultures en Belgique ? Y a-t-il de la place pour elles ? Quel type de vivre-ensemble propose la Belgique (multiculturalité, interculturalité, etc.) ? Est-ce que cela fonctionne ? Y a-t-il des incompatibilités entre les valeurs et principes de l'Etat belge et les apports des cultures du monde ? Comment se passe la cohabitation des diverses cultures ? 3) Transformation des identités culturelles. Nos identités ont-elles été modifiées par nos histoires, nos parcours, et par notre installation en Belgique ? Comment penser ces transformations ? Constituent-elles un problème ou, au contraire, un bénéfice ? De son côté, le pays d'accueil a-t-il été transformé par l'apport des cultures étrangères ? Si oui, comment ?



**Contact :** [www.msh.ulg.ac.be](http://www.msh.ulg.ac.be) - [msh@ulg.ac.be](mailto:msh@ulg.ac.be)  
**Animatrice :** [geraldine.brausch@ulg.ac.be](mailto:geraldine.brausch@ulg.ac.be)

<sup>5</sup> Point de vue nuancé par les participants de l'autre atelier mené au Monde des possibles sur « Qu'est-ce qu'être en résistance quand on est un migrant ? ». Cf. Compte-rendu en ligne sur le site de la Maison des Sciences de l'Homme de l'ULg.

<sup>6</sup> La distinction entre les acquis sociaux et les pratiques culturelles n'a pas été creusée.